

A propos de la demande de prolongation de la concession attribuée en 1992 à la société GAZONOR

La concession couvrant 150 communes sur le territoire du Nord / Pas-de-Calais, avait été attribuée à la société GAZONOR en 1992 et pour 25 ans, dans l'objectif de maintenir en dépression les vides créés par 200 ans d'exploitation du charbon, de telle sorte que le méthane libéré par le charbon ne s'échappe pas dans l'atmosphère. Ce gaz est pompé et commercialisé par GAZONOR et nous ne pouvons qu'être en accord avec l'exploitation de ce gaz de mine qui représenterait un danger pour les populations s'il s'accumulait dans les vides miniers.

Gazonor sollicite le prolongement de sa concession "d'hydrocarbure liquide et gazeux" pour 25 ans.

Le dossier d'enquête publique nous révèle les objectifs de GAZONOR pour cette période, objectifs qui nous apparaissent comme inquiétants :

- ✓••demander l'extension des concessions sur les permis de recherche du sud-midi et du valenciennois
- ✓••exploiter le gaz de couche pour alimenter de petites unités de production d'électricité sur tous ces territoires.

Remarques sur le dossier d'enquête publique

S'il agit d'une demande de prolongation, les activités décrites dans ce dossier ne devraient concerner que l'exploitation du gaz de mine, sans aucune référence aux gaz de couche.

S'il s'agit d'une nouvelle demande -concernant l'exploitation des gaz de couche-, ce dossier doit contenir une étude d'impact relative à l'exploitation des gaz de couche ; ce qui n'est pas le cas ici puisque l'étude d'impact ne concerne que l'activité "gaz de mine".

Les quatre demandes d'autorisation de travaux de forage d'exploration visant le gaz de couche ont été déposées le 31 mai 2012, ce qui a permis à Gazonor d'échapper à une enquête publique, obligatoire pour ce type de travaux depuis le 1^{er} juin 2012.

Deux autorisations ont été accordées (Avion et Divion), par la préfecture, mais le public n'a jamais été consulté sur une éventuelle exploitation des gaz de couche dans la région, ce qui est contraire à la convention d'Aarhus.

Dans les objectifs énoncés par Gazonor, on peut lire p 26 du document 1 :

"la négociation d'un tarif de rachat de la production d'électricité à partir de l'énergie de récupération qu'est le gaz de mine".

Cette annonce tient de la malhonnêteté : il s'agit de produire de l'électricité à partir du gaz de mine ... et de couche !

Les rendements de gaz de mine diminuent ; dans le dossier d'enquête publique, il est clairement énoncé la volonté de Gazonor d'exploiter du gaz de couche pour produire de l'électricité.

D'ailleurs, cette subvention a été annoncée en juin dernier par Pascal Canfin –ministre délégué au développement- ; dès le lendemain, on pouvait lire sur le site d'EDF :

" Selon la société European Gas Limited (EGL), qui dispose de plusieurs permis d'exploration en France après avoir racheté Gazonor en 2008, les réserves de gaz de houille en Lorraine seraient conséquentes (371 milliards de m³), soit l'équivalent de neuf années de consommation de gaz en France. "

Sauf qu'il s'agit pour EGL d'exploiter le gaz de couche et pas le gaz de mine.

Cette subvention nous apparaît scandaleuse puisque qu'elle sera financée par les factures d'électricité des consommateurs, au titre de la CSPE, censée financer le développement des énergies renouvelables. Même la commission de régulation de l'énergie (CRE) a émis un avis négatif sur cette subvention, jugeant le tarif de rachat de cette énergie beaucoup trop élevé !

Allons-nous subventionner les forages d'exploration pour les gaz de couche en vidant les poches de ceux qui ont de plus en plus de mal à payer leur facture d'électricité, alors que Gazonor appartient à un groupe financier (Transcor Astra Groupe) ?

Enfin, nous ne pouvons qu'exprimer notre profond désaccord avec cette politique énergétique qui consisterait à consommer toujours plus d'énergie fossile, malgré les cris d'alarme sur le changement climatique et ses conséquences que lancent l'AIE et le GIEC.

Il est temps d'engager une vraie transition énergétique, basée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, de refuser les nouvelles énergies qui nous emmènent vers des dégâts environnementaux de plus en plus nombreux -que nous laissons aux générations suivantes à gérer !

Il n'y a pas urgence à exploiter ces gaz de couche qui au mieux représenteraient 9 à 15 ans de consommation française et provoqueraient des dégâts environnementaux graves et irréversibles (pollution des nappes phréatiques et des eaux de surface, séismes...), même sans utilisation de la fracturation hydraulique ; alors laissons les sous terre.

Par contre, il y a urgence à expérimenter de nouvelles façons de vivre ensemble, à consommer autrement dans le respect des écosystèmes et dans un esprit de partage, à sortir nos productions d'énergie de la financiarisation.

La région Nord / Pas de Calais s'est engagée à grands frais vers une troisième révolution industrielle, porteuse d'une transition énergétique prometteuse. La France –dont le Nord/Pas-de-Calais, avec son master Plan- s'est engagée à diviser par quatre sa production de gaz à effet de serre d'ici 2050 ; cet objectif ne peut pas être tenu en exploitant de nouvelles sources d'énergie fossile ;

produire de l'électricité à partir d'énergie fossile dans notre région révélerait d'une incohérence politique.

Compte tenu du fait que cette demande de prolongation de concession n'est pas limitée au domaine du gaz de mine, nous demandons aux commissaires-enquêteurs nommés de donner un avis défavorable à ce dossier.

Associations signataires

Collectif Houille-ouille-ouille-59/62; 12 rue la Bruyère, 59491 Villeneuve d'Ascq



<http://houille-ouille-ouille-5962.com>

20 associations de la région

AIVES; Heuringhem (62); aives62575@yahoo.fr
Amap " le panier de Marie Groëtte"; Bruay-la-Buissière (62); 13 rue ferrié
Amis de la terre; Lille (59); nord@amisdelaterre.org
APEA; Ardres (62); b.brissaud@yahoo.fr
Association EQVIR; Isbergues (62); asso.eqvir@orange.fr
Association Oc 62; Lens (62); oc62@objecteursdecroissance62.fr
Attac ; Valenciennes (59); jean-michel.p@wanadoo.fr
Attac ; Villeneuve d'ascq (59); attacvdascq@gmail.com
Attac Artois; Arras (62); dieval.herve@laposte.net
Collectif anti-tht 59/62; Leforest (62); anti-tht5962@lists.riseup.net
Confédération Paysanne Nord/Pas-de- Calais; Arras (62); nordpasdecals@confederationpaysanne.fr
CRANE; Cuincy (59); hortenselecolo@orange.fr
Eau secours 62; Lens (62); adherents@eausecours62.org
Leforest Environnement; Leforest (62); maurice.pierard@orange.fr
LPO Nord; Brunemont (59); yanngodeau@hotmail.fr
Novissen; Drucat (80); novissen@free.fr
Oc 59; Lille (59); oclille-contact@lists.riseup.net
RNP; Rivière (62); associationrnp@free.fr
Top Théâtre; Lille (59); toptheatre@wanadoo.fr
Vie Partagée ; Méricourt (62); ohober@hotmail.fr

30 collectifs hors région

Collectif Stop GDHC d'Alsace et de Lorraine
Collectif " gaz de schiste Non Merci" de clapiers (34)
Collectif "Montpellier Littoral contre les gaz, pétrole de schiste !"

Collectif "non gaz de schiste" Florac (48)
Collectif "Stop Pétrole de Schiste Sud 77"
Collectif 07 Stop Gaz et Huiles de Schiste
Collectif 83 non au gaz de schiste
Collectif 91 NON au gaz et huile (pétrole) de schiste
Collectif Auzonnet, Cèze et Ganière (30)
Collectif Bassin de Thau
Collectif Basta! Gaz Alès
Collectif Carmen 02
Collectif Causse Méjean - Gaz de Schiste NON !
Collectif de Gignac (34) ; "Eco'lectif Dégaze de Gignac et Environs
Collectif du Bocage gatinais
Collectif du Haut-Bugey Non aux forages hydrocarbures
Collectif du Pays-Fertois (77)
Collectif Garrigue-Vaunage (30)
Collectif Hautes Cévennes (30)
Collectif Orb Jaur non au gaz de schiste (34)
Collectif Orb Taurou
Collectif piémont cévenol
Collectif Roquedur-Le Vigan (30)
Collectif roynac26
Collectif Sete
Collectif stop gaz de schiste 69
Collectif Stop Gaz de schiste Anduze
Collectif de Barjac (30)
Collectif citoyen Ile-de-France non aux gaz et pétrole de schiste et de couche
Collectifs Isérois " Stop aux GHRM 38 "